

La Fête des vendanges

Election de la Reine des Vendanges de Barr 2025

REGLEMENT

Article 1 :

Dans le cadre de l'évènement autour de la Fête des Vendanges, la Ville de Barr organise l'élection de la Reine des Vendanges de Barr 2025, le premier week-end du mois d'octobre 2025.

Article 2 :

Le concours est ouvert à tous les candidates remplissant les conditions suivantes :

- Avoir entre 17 et 25 ans (être dans sa 17^{ème} année ou avoir moins de 25 ans révolus le jour de l'élection). Une autorisation parentale sera demandée pour les candidates mineures.
- Habiter le Pays de Barr. (Andlau, Barr, Bernardvillé, Blienschwiller, Bourgheim, Dambach-la-Ville, Eichhoffen, Epfig, Gertwiller, Coxwiller, Heiligenstein, Itterswiller, Le Hohwald, Mittelbergheim, Nothalten, Reichsfeld, Saint-Pierre, Stotzheim, Valff, Zellwiller)
- Être assurée et justifier d'une attestation de responsabilité civile.

Article 3 :

Pour concourir, les candidates sont invitées à compléter un formulaire d'inscription disponible :

- Sur simple demande auprès du service « Communication et événementiel » de la Ville de Barr par mail : manifestations@barr.fr ;
- Ou sur le site internet de la ville www.barr.fr.

Article 4 :

- Les candidates seront invitées à présenter leurs motivations et leur attachement à notre territoire viticole lors de la soirée de cérémonie.
- Les candidates pourront présenter au public une anecdote ou un talent qui les caractérise et valorise leur candidature.
- L'élection de la Reine des Vendanges de Barr 2025 se fera en direct par le jury présent.
- La Reine des Vendanges de Barr 2025 et ses deux Dauphines seront élues lors de l'évènement « La Fête des Vendanges » qui aura lieu du 3 au 5 octobre 2025.

Article 5 :

La candidate qui fait part de sa volonté de concourir à l'élection de la Reine des Vendanges de Barr 2025 déclare être en adéquation avec les valeurs et les principes suivants :

- Souhaiter promouvoir la Ville de Barr ;
- Pouvoir justifier de sa résidence dans le Pays de Barr ;
- Être respectueuse des personnes qui participent à l'élection (autres candidates, bénévoles...);
- Ne pas avoir un comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public, aux valeurs de la république ou à l'esprit du concours.

Article 6 :

La Reine des Vendanges de Barr 2025, sa 1^{ère} Dauphine et sa 2^{ème} Dauphine se verront remettre respectivement les sommes de 500€, 300€ et 200€.

Article 7 :

Les candidates acceptant la charge de Reine des Vendanges de Barr 2025, de 1^{ère} Dauphine et de 2^{ème} Dauphine s'engagent :

- à n'exercer ses fonctions que dûment mandatées par la Ville de Barr ;
- à ne pas utiliser son titre à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux.

Article 8 :

- Les candidates à l'élection de la Reine des Vendanges de Barr 2025 devront être présentes le samedi 4 octobre et le dimanche 5 octobre, ainsi que le jeudi 9 octobre pour la remise des prix.
- Afin de représenter la Ville de Barr, de porter ses valeurs et ses traditions, la Reine des Vendanges de Barr 2025, sa 1^{ère} Dauphine et sa 2^{ème} Dauphine seront amenées à être présentes lors d'événements et de déplacements officiels au courant de l'année 2025/2026. Les candidates élues « Reine des Vendanges de Barr 2025, 1^{ère} Dauphine ou 2^{ème} Dauphine » pourront être sollicitées les dimanches et les jours fériés.
Dans le cadre de leurs missions, elles cèdent leur droit à l'image (à ce titre, les candidates devront signer au préalable une autorisation).
- Les 3 élues en 2025 devront être présentes à l'élection 2025 qui marquera la fin de leurs fonctions et le début de la nouvelle Reine des Vendanges de Barr 2025, de sa 1^{ère} Dauphine et de sa 2^{ème} Dauphine.

Article 9 :

En cas d'impossibilité de la Reine des Vendanges de Barr 2025 d'assurer ses fonctions en représentation officielle, la charge de celle-ci sera assurée par ses Dauphines.

Article 10 :

Le dépôt de candidature entraîne l'acceptation du présent règlement.